

DIRECTION GENERALE	
ORIG	AGI
NOTE	DUST
Environnt	
Sante YSY	
Cab DUS	
DPAVIER	
LORIENTAQUO	
048	



08 OCT. 2012

PREFET DU MORBIHAN
MAIRIE DE LORIENT

LE PREFET

Vannes, le 28 septembre 2012

05 NOV. 2012

COURRIER "ARRIVÉ"

Cap l'Orient Pôle A.E.T.	
ORIGINAL	DPDS
COPIE	JFR
COPIE	LUP
COPIE	
COPIE	
Le	06 NOV. 2012

Monsieur le Maire,

Par courrier du 5 septembre dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'état d'avancement du nouveau Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Lann Bihoué et m'indiquez vouloir vous appuyer sur ce document pour élaborer, au niveau de l'agglomération de Lorient, un plan de prévention du bruit dans l'environnement associé à une cartographie stratégique.

Je puis vous indiquer qu'un projet de PEB LDEN destiné à remplacer celui qui avait été approuvé en 2003 est actuellement en cours d'élaboration; selon les informations qui m'ont récemment été communiquées par le commandant de la base aéronavale, il s'avère que le stade des études menées dans ce cadre est analogue aux projets des autres bases aériennes et de l'aéronautique navale.

Si, au regard des dispositions du décret du 26 avril 2002, la date du 31 décembre 2005 avait été fixée comme échéance pour l'élaboration des PEB LDEN, les dispositions du décret du 16 octobre 2007 n'en ont, en revanche, imposé aucune.

Par ailleurs, l'arrivée en 2011, des unités de Nîmes-Garons sur le site de Lann-Bihoué et les perspectives d'évolution de l'aéroport de Lorient décidées par l'aviation civile et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan ont dû être prises en compte par les services de l'Etat pour l'élaboration de nouvelles simulations PEB.

En effet, de nouvelles hypothèses de trafic aérien ont été définies en intégrant le transfert des unités gardoises sur Lann-Bihoué et l'entraînement « Appontages Simulés sur Piste » (ASSP) du Groupe Aérien Embarqué réparti dorénavant entre les BAN de Landivisiau, Lann-Bihoué et la base aérienne d'Istres.

Parallèlement, un groupe de travail interministériel a été institué pour traiter de la problématique « PEB réacteurs de combat ». Ce groupe de travail étudie, pour les aérodromes de la Défense accueillant les réacteurs de combat, un projet d'adaptation de la réglementation sur l'élaboration des PEB par l'ajustement des valeurs limites afin de réduire les contraintes sur l'urbanisation des communes et des agglomérations impactées.

Un projet de décret intégrant cet assouplissement a été examiné le 24 juillet 2012 par le Conseil d'Etat qui a jugé nécessaire, avant validation, de soumettre le texte à la consultation prévue par l'article L120-1 du code de l'environnement avec mise en ligne sur le site Internet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur la période de début août au 15 septembre.

Pour votre complète information, je vous précise que l'association des riverains de Lann-Bihoué a pris connaissance de cette consultation et a formulé le souhait de solliciter l'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs - section militaire- pour y participer officiellement.

Ce sont là les derniers éléments actualisés sur l'état d'avancement de l'avant-projet du PEB de l'aérodrome de Lann-Bihoué qu'il m'est, à ce jour, possible de porter à votre connaissance.

Aussi, dès que ce document sera plus abouti, et après publication du décret en cours de préparation, je ne manquerai pas de reprendre votre attache afin de vous apporter toutes informations que vous jugerez utiles. Par ailleurs, les représentants de Lorient Agglomération qui siègent au sein de la Commission de Consultation de l'Environnement de l'aérodrome de Lann Bihoué seront conviés, à ce moment de la procédure, à une séance spécialement dédiée à l'examen des éléments constitutifs du futur PEB.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Très cordialement

Le Préfet

Jean-François SAVY

Monsieur Norbert METAIRIE
Maire de la Ville de Lorient
BP 30010 -
56315 LORIENT CEDEX